

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 novembre 2015

PLFR POUR 2015 - (N° 3217)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 680

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 37**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 42, substituer au mot :

« accélération »

les mots :

« exigibilité anticipée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose une précision d'ordre rédactionnel.

Les termes « exigibilité anticipée » constituent une dénomination moins sujette à interprétation que le mot « accélération ».